

2025_1_AC_CEV_FDSP_Licence_Droit

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Faculté de Droit et de Science Politique, pour la formation **Licence Mention Droit**, tous sites confondus (Aix-en-Provence, Marseille et Arles) est composée comme suit :

Présidente :

- **Mme Julie SOUHAMI**, Vice-Doyenne Formation, FDSP.

Membres :

- **M. William BENESSIANO**, Assesseur à la Licence sur le site d'Arles.
- **M. Tiphaine DEMARIA**, Assesseur à la Licence, campus de Marseille-Canebière.
- **M. Alexandre FERRACCI**, Assesseur à la Licence, campus d'Aix-en-Provence.
- **M. Olivier ANDRÉ**, Responsable pédagogique.
- **Mme Emmanuelle BONIFAY**, Responsable pédagogique, campus de Marseille-Canebière.
- **Mme Caroline TEUMA**, Responsable pédagogique, campus de Marseille-Canebière.
- **M. Franck HAID**, Responsable pédagogique, campus d'Aix-en-Provence.
- **M. Philippe MOURON**, Responsable pédagogique, campus d'Aix-en-Provence.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université